

ÉTABLISSEMENT :
COLLÈGE FRANÇOIS VILLON
34980 SAINT GÉLY DU FESC
Tél. : 04.67.84.00.55

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° de la séance : 3

En date du : Lundi 16 mars 2026

Transmis le :

Nature de la séance : ordinaire / ~~extraordinaire~~

à 18H00

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie-Directeur Académique des services de l'Education Nationale de l'Hérault

Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Hérault

L'ensemble des membres du Conseil d'Administration

Présidence : Yamina HADJI

Secrétaire de séance : Anne BOURSIAC représentante des parents d'élèves

Membres absents / excusés : voir annexes

Nombre de membres présents : 15 en début de séance Quorum :14

Madame GARCIA est arrivée à 18h15 et Madame BOUCHAREB à 18h35

<u>Ordre du jour :</u>	Pages PV	Pages annexes	Points votés pour	N° acte
I. CONSEIL D'ADMINISTRATION				
1. Présentation de l'ordre du jour	1		accord	
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2025	1		accord	
II. ORGANISATION DE L'EPLE				
1. Présentation de la prévision d'effectifs et de la structure arrêtée pour la rentrée 2026	1/2		accord	
2. Répartition de la dotation horaire globalisée rentrée 2026	2/3	5	accord	
III. VIE SCOLAIRE				
1. Charte du cours d'EPS	3		accord	
Nombre de pages du procès-verbal : (hors page de garde et émargement) : 4 Pages annexes numérotées 1				

Signature de la Présidente du Conseil d'Administration et de la secrétaire de séance

La secrétaire de séance,



La principale



**COLLÈGE FRANÇOIS VILLON SAINT GÉLY DU FESC
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

DU 06-11-2025

I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pièce(s) jointe(s) en annexe : Aucune

N° acte généré : aucun

Madame la Principale ouvre le troisième conseil d'administration de l'année scolaire à 18h09

18 personnes sont présentes à l'ouverture, le quorum de 14 est atteint.

Les absents excusés sont les personnes indiquées sur la liste d'émargement.

Mme Boursiac représentante des parents d'élèves, assure les fonctions de secrétaire de séance.

I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

N° acte généré : aucun

I – 1. Présentation de l'ordre du jour

Madame la Principale présente l'ordre du jour, avec ajout du point III.2 à la demande des représentants de parents d'élèves :

• **III. VIE SCOLAIRE**

2. Kit collège : la FCPE souhaite relancer l'opération pour 2026-2027 et nous souhaitons savoir si les professeurs étaient d'accord

3. Questionnaire sur le harcèlement : est-il possible d'avoir un retour sur son analyse ?

I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pièce(s) jointe(s) en annexe : page 5

N° acte généré : 11

I – 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2025

La Principale demande s'il y a des remarques ou des questions concernant le procès-verbal qui a été envoyé aux membres du CA.

Aucun élément complémentaire n'est apporté.

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2025 est adopté par l'ensemble de ses membres.

Adoption du PV de CA du 27/11/2025

Résultat du vote :	Quorum :	14
	Vote pour :	18
	Vote contre :	0
	Abstentions :	0

Arrivée de Mme Garcia à 18h15 : 19 présents

II - ORGANISATION DE L'EPLÉ

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

N° acte généré : 1

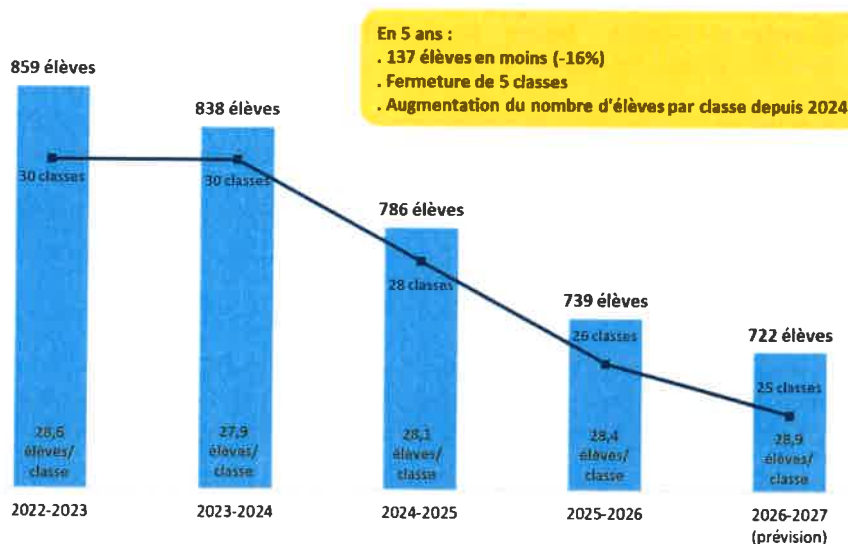
II – 1. Présentation de la prévision d'effectifs et de la structure arrêtée pour la rentrée 2026

Mme la principale présente le **contexte national** : -7% de naissance entre 2013 et 2018, prévisionnel de -161 754 collégiens entre 2024 et 2029, -24 700 collégiens en 2026.

Contexte du collège François Villon : - 116 élèves en 4 ans, soit 14% : 838 élèves en 2022-2023. Prévision des effectifs pour la rentrée 2026 : 722 élèves

Nombre d'élèves par classe hétérogène selon les niveaux (en 6^{ème} en 2025-2026 : 30 par classe et une classe à 31 élèves en 6^o).

Effectifs collège François Villon



Prévision d'effectifs 2026-2027 transmise par le rectorat, détaillée par niveau :

	Nb d'élèves	Nb classes	Nb d'élèves par classe
6 ^{ème}	177	6	29,5
5 ^{ème}	179	6	29,8
4 ^{ème}	172	6	28,7
3 ^{ème}	194	7	27,7
Total	722	25	28,9

Mme la principale explique que la structure doit être validée par le CA.

Une enseignante explique que les professeurs souhaitent déposer une motion. Elle est lue en séance et est jointe au procès-verbal.

La principale explique que la direction académique sera vigilante pour la situation du collège car les effectifs sont importants. Mais elle prévient que les moyens ne sont pas donnés pour soulager les classes mais pour répondre à des demandes supplémentaires. Ainsi, si le collège obtient une division supplémentaire, il n'obtiendrait pas le nombre d'heures correspondant en dotation horaire globale mais plutôt pour une demi-division. C'est la règle dans de tels cas.

La principale soumet la structure au vote pour validation.

Adoption de la structure pour 2026-2027 :

Résultat du vote : Quorum : 14

Vote pour : 2

Vote contre : 9

Abstentions : 8

II - ORGANISATION DE L'EPLÉ

Pièce(s) jointe(s) en annexe :

N° acte généré : aucun

II - 2. Répartition de la dotation horaire globalisée rentrée 2026

Pour mémoire, la DHG correspond au nombre d'heures hebdomadaires attribué à l'établissement pour l'ensemble des cours de l'année. Une fois retirées les heures d'enseignement obligatoires par matière et par niveau et les heures fléchées sur des dispositifs spécifiques (ULIS, section sportive, ...), il reste une marge que l'établissement peut répartir sur des options ou pour des cours en demi-classe.

Mme la principale rappelle que les membres du CA ne se prononcent pas le volume de la DHG, qui est attribué par le rectorat à chaque établissement, mais bien sur sa répartition de cette dotation.

DHG attribuée par le rectorat (janvier 2026) :

776 heures dont : (802 heures en 2025-2026, soit -26 heures correspondant à la classe en moins)

- 644 heures pour les enseignements obligatoires (25 heures par semaine pour les 6èmes et 26 heures pour les autres niveaux) => fléchées
- 21 heures pour l'ULIS (poste de l'enseignante ULIS) => fléchées
- 1 heure pour la section sportive canoé-kayak/VTT (insuffisant pour couvrir le besoin de la section qui est de 6 heures) => fléchées

- 22 heures pour les heures à responsabilité statutaire (ARE) : 18 heures UNSS (AS) et 4 heures labo physique-chimie => fléchées
- 75 heures de marge globalisée (=3 heures x nb classes) => choix de répartition
- 13 heures pour les groupes de besoins 6^{ème}/5^{ème} => choix de répartition, car les groupes de besoins ne sont plus obligatoires

Il y a donc 88 heures de marge, avec un choix de répartition à effectuer par l'établissement soumis au vote en CA.

L'équipe de direction a rencontré en février l'ensemble des équipes pédagogiques, par le biais de conseils d'enseignement par matière, pour proposer une répartition.

Les groupes de besoins en 6^{ème} et 5^{ème} sont supprimés, au profit de dédoublements de classe mieux répartis, mais en maintenant la priorité en français et en mathématiques.

Les 88 heures de marges permettent de maintenir :

- le latin (10 heures)
- l'allemand (9,5 heures)
- la section sportive (5 heures complémentaires car heure fléchée insuffisante)
- des dédoublements de classe dans plusieurs disciplines Il n'y a pas de dédoublement en anglais cette année, car pour cela, il faudrait que les professeurs fassent davantage d'heures supplémentaires.

La principale rappelle qu'on ne peut pas modifier la DHG. Elle insiste sur le fait que l'on vote la répartition des heures octroyées.

Les besoins identifiés à la suite des conseils d'enseignement : 774h

Il y a 46 supports (professeurs) au total

Des suppressions/diminutions de poste sont prévues :

- anglais : suppression d'un poste (poste d'une enseignante absente depuis plus de 3 ans qui n'est plus titulaire de son poste) transformé en « bloc de moyens provisoires » (BMP = contractuel ou poste provisoire) pour 12 heures.
- français et musique : suppression du poste de d'une enseignante qui part à la retraite.
- mathématiques : suppression du poste de stagiaire
- allemand : la professeure d'allemand assurera complément de service ailleurs (CSD = complément de service donné)
- arts plastiques : une enseignante fera un complément de service sur le collège de Jacou
- espagnol : une enseignante a obtenu sa mutation, modification de ce poste en CSD ou BMP, à voir.

Un parent d'élèves interroge les professeurs sur leurs ressentis.

Un enseignant indique que les professeurs ont conscience du travail fait par la principale et des améliorations apportées. Malgré tout, pas de dédoublement pour les classes d'anglais, cela rend l'enseignement particulièrement difficile. Il est compliqué de fournir un enseignement de qualité avec 30 élèves par classe. Il indique que si on veut espérer avoir plus de divisions, il ne faut pas que cette répartition soit votée. Il faut que la DSDEN se rende compte de ce qu'il se passe et gagner du temps.

Une enseignante indique qu'avec 30 élèves par classe, sur 55mn, les professeurs ont moins de 2mn à consacrer à chaque élève. Or les classes sont composées d'élèves qui ont de plus en plus de besoins.

La principale précise que nous ne pourrions rien obtenir de plus et que si la répartition n'est pas adoptée, un nouveau C.A sera convoqué pour revoter la répartition.

Un enseignant demande s'il y a une date butoir de vote de cette répartition.

La principale indique qu'on ne peut pas faire ça après les conseils car il y a ensuite les entretiens d'orientation. A la question d'un parent d'élève, elle précise qu'en cas deuxième rejet, la principale appliquera la répartition travaillée avec la direction académique.

Les professeurs indiquent que s'il y a un vote contre, c'est un vote contre les moyens donnés.

Les représentants des élèves indiquent que les élèves ont besoin de plus d'aide et que les moyens alloués aujourd'hui ne permettent pas d'apporter cette aide.

Un parent d'élève intervient en disant qu'on ressent un véritable mal-être chez les professeurs, qui estiment ne plus pouvoir exercer correctement leur métier en raison des moyens de plus en plus contraints alloués par le rectorat et, au-delà, par le gouvernement. Par ailleurs, elle précise que les représentants des parents d'élèves ne s'opposent pas à la répartition proposée, mais bien aux moyens alloués par le rectorat. Tant que la direction parvient à s'adapter, malgré des ressources de plus en plus restreintes, le rectorat ne prendra pas la mesure du problème.

Un enseignant s'interroge sur les possibilités de laisser quelques jours en plus afin de travailler sur la répartition.

Une enseignante insiste sur le fait que les professeurs sont inquiets à propos de la répartition HP/HSA initiale, avec une impression d'une consultation des professeurs trop parcellisée (par matière) et une difficulté à avoir une vision globale de l'effet de cette DHG. L'équipe pédagogique est inquiète des impacts négatifs sur certains professeurs qui doivent passer à temps partiel ou sur plusieurs établissements, même avec le nombre d'HP obtenu dans un 2^{ème} temps.

Les professeurs estiment avoir eu un délai trop contraint pour réagir entre la commission permanente du 12 mars où a été présentée la dernière répartition et le CA du 16 mars.

La principale soumet au vote la répartition qu'elle a présentée.

Arrivée de Mme Bouchareb à 18h35

Adoption de la répartition de la dotation horaire globalisée

Résultat du vote : Quorum : 14

Vote pour : 2

Vote contre : 11
Abstentions : 7

III – VIE SCOLAIRE

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

N° acte généré : aucun

III – 1. Charte du cours d'EPS

La principale présente la charte retravaillée en commission dans sa configuration. Elle demande s'il y a des remarques concernant cette charte envoyée avec l'invitation au CA.

Il n'y a aucune remarque.

La charte est soumise au vote.

Adoption de la charte d'EPS

Résultat du vote : Quorum : 14

Vote pour : 20

Vote contre : 0

III – VIE SCOLAIRE

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

N° acte généré : aucun

III – 2. Kit collège : la FCPE souhaite relancer l'opération pour 2026-2027 et nous souhaitons savoir si les professeurs étaient d'accord

Un parent d'élève de la FCPE explique en quoi consiste le kit. Il s'agit de proposer aux parents des fournitures adaptées à chaque niveau et vues en amont avec les professeurs. Un partenariat a été établi avec Bureau Vallée qui prépare les fournitures et envoie un message pour récupération à la fin du mois d'août. Cela permet d'éviter l'achat par les parents et d'optimiser les prix car en fonction du nombre de kits achetés, le tarif par kit est dégressif. Jusqu'à maintenant les langues vivantes n'en faisaient partie car les professeurs ne demandaient pas les mêmes fournitures. Il est proposé d'ajouter l'espagnol. La FCPE propose d'ajouter également une option sur la calculatrice. Les échanges avec les professeurs se feront par l'intermédiaire du secrétariat de direction. Les élèves et les professeurs demandent s'il peut y avoir une correspondance entre les matières et les fournitures car il y a des mélanges en début d'année.

III – 3. Questionnaire sur le harcèlement : est-il possible d'avoir un retour sur son analyse ?

- Analyse du questionnaire sur le harcèlement : la conseillère principale d'éducation, en charge de la mise en place du dispositif présente l'analyse exhaustive qui a été faite : 63% des élèves ont répondu.

Ils pouvaient donner leurs noms ou pas. Le questionnaire était très long. Les élèves ont bien répondu à la première partie, moins à la deuxième. Les filles ont plus répondu que les garçons. Ce sont plus les élèves de 4^{ème} qui ont répondu mais ça se tient. Globalement les élèves n'ont pas peur de venir, pas peur sur le trajet, pas de peur liée aux autres élèves. Des élèves déclarent avoir de la colère et de l'agressivité inexpliquées (36%) et des élèves qui se sentent seuls (26%). Certains ressentent de la pression sociale qui induit certainement une impossibilité à exposer leur difficulté. Il existe des bousculades et des petites rumeurs. Il existe un peu de cyberharcèlement mais les élèves sont assez avertis sur le sujet. Ils savent comment demander de l'aide mais demandent très peu d'aide et encore moins au personnel éducatif. 49 élèves connaissent un élève harcelé. 97% ont au moins un ami au collège.

La CPE explique qu'il va également y avoir un travail sur le protocole de santé mentale : la principale adjointe et elle-même vont être formées.

Un enseignant pense que le sureffectif dans les classes peut expliquer le harcèlement ou le mal-être mental.

Un représentant élève explique qu'il y a un mal-être aussi par rapport à l'actualité, contexte politique anxigène.

Un comparatif a été fait avec les données de la campagne nationale faite en 2023 et le collège F. Villon présente des pourcentages plus favorables témoignant d'un meilleur niveau de bien-être des élèves.

La principale indique que tous les incidents marquants sont signalés au rectorat par le biais d'une application. 6 faits établis ont été remontés depuis le début de l'année.

Le collège a été labellisé PHARE niveau 1.

La séance est levée à 20h.

Signatures de la présidente du conseil d'administration et de la secrétaire de séance

Secrétaire de séance

La principale

ANNEXE 1

REPARTITION DE LA DOTATION HORAIRE GLOBALISEE

R2026		Besoins			Propositions							CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 mars 2026							
		Enseignement		Parti	Total	Postes	H. Support	SUPP	CSD	CSR	BMP	HP	HSA	Postes	HSA/Poste	Variations de service			
C0217	ULIS	21,00	21,00		21,00	1,00	21,00					21,00	0,00	1,00	0,0				
L0201	LETTRES CLASS	138,00	36,00		36,00	2,00	36,00					36,00	0,00	6,00	1,3				
L0202	LETTRES MOD		102,00		102,00	6,00	94,20					94,20	7,80			suppression d'un poste 10h			
L0421	ALLEMAND	9,50	9,50		9,50	1,00	9,50		9,50		9,50	0,00	1,00	0,00		CSD de 9,5			
L0422	ANGLAIS	81,00	81,00		81,00	4,00	63,00			12,00	75,00	6,00	3,00	2,0		suppression d'un poste 18h			
L0426	ESPAGNOL	52,00	52,00		52,00	3,00	48,00		3,00		48,00	4,00	3,00	1,3		CSD de 3h			
L1000	HIST GEO	88,50	88,50		88,50	5,00	82,50				82,50	6,00	3,00	2,0					
L1300	MATH	109,00	109,00		109,00	6,00	102,00				102,00	7,00	6,00	1,2		suppression du poste de stagiaire			
L1400	TECHNOLOGIE	35,00	35,00		35,00	2,00	33,00				33,00	2,00	1,00	2,0					
L1500	SC PHYS	40,50	40,50	2,00	42,50	2,00	36,00				36,00	6,50	2,00	3,3		suppression du BMP			
L1600	SVT	40,50	40,50	2,00	42,50	2,00	33,00			5,50	38,50	4,00	2,00	2,0		BMP de 5,5			
L1900	EPS	87,00	87,00	18,00	105,00	6,00	104,00				104,00	1,00	4,00	0,3					
L1700	EDUCATION MUSIC	25,00	25,00		25,00	1,00	18,00			5,00	23,00	2,00	2,00	1,0		suppression d'un poste 8h/ CSR de 5h			
L1800	ARTS	25,00	25,00		25,00	2,00	36,00		11,00		25,00	0,00	2,00	0,0		CSD de 11h			
TOTAL		752,00	752,00	22,00	774,00	43,00	716,20	0,00	23,50	5,00	17,50	727,70	46,30	36,00	1,29				
					Reste	2,00													
							Ecart		715,00	61,00									
									-12,70	14,70									